

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/02/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

27/01/2020

Date d'affichage

31/01/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

10/02/2020

et publication du :

10/02/2020

L'an deux mille vingt, le quatre février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, Mme ISIDORE Annabelle, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration(s) :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. BORIE Jean-François, M. MERCA Gil donne pouvoir à M. ROGIER Jean-Paul

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusés :

M. BURNICHON Gérard, Mme DIDIER Françoise, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL03_04022020

Objet : Indemnisation 2 séances de formation Agents Recenseurs

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DEL05_17122019 du 17 décembre 2019 approuvant le recrutement de 2 agents recenseurs pour le recensement de la population 2020, du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Il indique qu'il n'avait pas été évoqué l'indemnisation des 2 séances de formation des 2 agents recenseurs qui ont eu lieu les 07 et 14 janvier 2020.

Il propose, comme lors des recensements précédents, une indemnisation de ces 2 séances.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE l'indemnisation des 2 séances de formation des 2 agents recenseurs + frais de déplacement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

